



# Contrat de professionnalisation

Demande de prise en charge d'un  
Contrat de professionnalisation

Comment faire ?

1. L'entreprise complète le formulaire de demande de remboursement
2. L'entreprise envoie l'ensemble du dossier à OPCAMS
3. OPCAMS rembourse l'entreprise ou l'organisme de formation

Organisme Paritaire Collecteur Agréé  
Pour les salariés de l'artisanat des métiers et des services





# Modalités de prise en charge

Ce dossier doit parvenir complet dans nos services, dans un délai de 5 jours maximum après le début du contrat. OPCAMS se charge de transmettre les éléments à la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

- bénéficiaire du contrat : 9,15 € par heure de formation,
- formation du tuteur : 15 € par heure de formation,
- exercice de la fonction tutorale : 230 € par mois par bénéficiaire pendant 6 mois maximum.

## Financement



## Pièces à fournir pour la prise en charge



### Envoyez les pièces suivantes réunies par l'entreprise :

#### L'entreprise fournit :

- le **contrat de professionnalisation** (uniquement le volet 3 destiné à la DDTEFP, le volet 4 destiné à la DARES et le volet 5 destiné à OPCAMS),
- un **relevé d'identité bancaire** au nom et adresse de l'entreprise,
- l'**attestation de l'employeur** pour la prise en charge d'un contrat de professionnalisation (document joint).

#### L'organisme de formation fournit :

- la **convention de formation** mentionnant :
  - l'intitulé de la formation,
  - le numéro de déclaration d'activité,
  - les dates de début et de fin de contrat et de formation,
  - le nombre d'heures de formation,
  - le coût horaire de la formation.
- le **programme détaillé** sur son papier en-tête.

#### Le salarié fournit :

- la photocopie recto verso de sa **carte de séjour** s'il est étranger.

## Pièces à fournir pour le remboursement

### **Vous avez opté pour la subrogation de paiement à l'organisme de formation**

#### **L'organisme de formation adresse à OPCAMS :**

- l'attestation de présence individuelle originale signée par l'organisme de formation et le bénéficiaire du contrat,
- la facture relative aux heures réalisées, établie au nom d'OPCAMS,
- une photocopie du bulletin de salaire du bénéficiaire,
- si le coût horaire de la formation est inférieur à 9,15 €, l'entreprise établira une facture correspondant à la différence.

### **Vous avez choisi d'être remboursé directement par OPCAMS**

#### **Vous adressez à OPCAMS :**

- l'attestation de présence individuelle originale signée par l'organisme de formation et le bénéficiaire du contrat,
- la demande de remboursement des heures réalisées, établie au nom d'OPCAMS,
- une photocopie de la facture de l'organisme de formation libellée au nom de votre entreprise,
- une photocopie du bulletin de salaire du bénéficiaire.

### **Les paiements sont effectués aux échéances suivantes :**

- 31 mars,
- 30 juin,
- 31 décembre.

Le solde est réglé à la fin du contrat.

#### **Rupture anticipée :**

Quand le contrat de professionnalisation est rompu avant son terme, prévenir OPCAMS, la DDTEFP, ainsi que l'organisme chargé du recouvrement des cotisations salariales sous un délai de 30 jours.

## Conditions

### **Conditions générales de prise en charge et de remboursement :**

- l'entreprise doit être à jour du paiement de la contribution formation professionnelle auprès d'OPCAMS,
- l'action doit respecter les conditions fixées par la réglementation,
- la prise en charge se fera dans la limite des fonds disponibles d'OPCAMS,
- les remboursements se feront dans la limite des heures effectivement réalisées,
- les dossiers sont soumis à l'approbation du Comité Technique Paritaire. En cas de refus, le coût de l'action resterait à la charge de l'entreprise. Si la prise en charge est partielle, elle aura à régler la différence.
- l'entreprise doit déposer les pièces nécessaires dans les **5 jours** qui suivent la conclusion du contrat auprès d'OPCAMS.





# Attestation de l'employeur

pour la prise en charge d'un contrat de professionnalisation

1 • Numéro SIRET de l'entreprise :

2 • Tuteur : nom ..... prénom .....

3 • Le tuteur justifie d'une expérience professionnelle de 2 ans minimum dans une qualification en rapport avec l'objectif de professionnalisation visé

Oui  Non

4 • Le tuteur a bénéficié d'une formation spécifique au tutorat

Oui  Non

5 • Nombre de salarié(s) encadré(s) sous la responsabilité du tuteur (incluant le présent contrat)

Contrat de professionnalisation  Contrat d'apprentissage  Période de professionnalisation

6 • Accord de la subrogation de paiement à l'organisme de formation

Oui  Non

7 • Numéro de sécurité sociale du bénéficiaire du contrat :

Je soussigné(e) .....

agissant en ma qualité de représentant légal de l'entreprise .....

.....

atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus.

Fait à .....

le .....

Signature